

Edito: ÇA PASSE OU ÇA CASSE

Il aura fallu un an pour fixer un prix de vente aux thermes de Montbrun. Une année de contorsions multiples et de dépenses inutiles de la part d'une majorité municipale qui a travaillé dans un sens unique en faisant croire à sa population que le principal outil de production économique du village était la planche pourrie de son patrimoine. Cinquante ans d'efforts soldés par la vente de son principal atout pour financer quelques aménagements urbains, c'est le beau projet que nous proposons nos édiles. Forte du soutien d'une très grande partie de la population, l'association Bien Vivre à Montbrun résiste toujours, et elle fera valoir l'intérêt général devant un tribunal en dernier recours. Dans ce numéro nous avons choisi d'orienter les projecteurs sur certaines zones d'ombres, de la vente du nom de Montbrun aux choix opaques d'intermédiaires en passant par les libertés prises avec la législation.

VILLAGE À VENDRE OU À DÉFENDRE?

Depuis notre première réunion, malgré l'opposition affirmée d'une grande partie de la population et en dépit des propos maintes fois répétés sur « l'étude de toutes les possibilités », nous avons acquis la certitude que certains élus n'abandonneront pas l'idée de la vente même si les contraintes juridiques de cette option compliquent le dossier. En effet, les difficultés rencontrées par Valvital pour obtenir le versement des subventions publiques du Plan Thermal Régional en restant dans le cadre de la législation européenne, ne semblent pas être un handicap pour M. Riac qui serait prêt à racheter les thermes au prix minimum de 1 650 000€ (estimation fixée verbalement par France Domaines). Mais réalisera-t-il l'agrandissement de la station s'il ne bénéficie pas des subventions régionales espérées? Rappelons que l'installation actuelle a coûté initialement 4.1 M€ d'argent public et

a réclamé un soutien financier régulier de la commune. Le dossier d'agrandissement est soigneusement caché aux élus d'opposition et sera étudié le 19 avril lors d'un comité de pilotage présidé par Mme la Sous-Préfète, où ne sont conviés pour Montbrun que M. le Maire et les adjoints.

Seuls les arguments juridiques que nous développons sont en capacité de bloquer la vente. Ils sont nombreux : absence de mise en concurrence, confusion sur le réel porteur de projet (la Commune de Montbrun ou Valvital), non-conformité avec les règles européennes pour l'attribution de subventions, non-conformité avec le droit public français sur la vente d'un bien public inaliénable, conflits d'intérêts, non-respect des règles contractuelles entre la commune et l'exploitant. Ces derniers mois, nous nous sommes donc attachés à constituer les dossiers qui nous permettront

de saisir le Tribunal Administratif le moment venu. Parallèlement à ce travail, nous avons défendu notre position auprès des institutionnels, l'Etat (Mme la Sous-Préfète), notre sénatrice, notre député, nos conseillers régionaux, et nos conseillers départementaux. Nous avons appris que le projet d'agrandissement des thermes leur avait été présenté comme une source miraculeuse « d'emplois à l'année ». Pourtant aujourd'hui, le Domaine Thermal ne génère que 5 emplois permanents et il n'est prévu qu'un emploi permanent supplémentaire dans le projet (source dossier plan thermal).

Nous réunirons tous les adhérents de l'association fin avril début mai, pour une assemblée générale qui délibèrera de la suite à donner. Elle sera suivie d'une réunion publique. Cette date sera fixée en fonction de l'évolution du dossier.

LE CADEAU BONUX

En avril 2014, une proposition d'achat d'eau thermale pour fabriquer des produits cosmétiques par la société varoise Alphanova, a été entérinée par le conseil municipal (délibération du 10 avril 2014). La discussion en conseil municipal n'a porté que sur le prix et la quantité d'eau (la recette réalisée sur 4 ans est d'environ 1500 euros) et le fait que cela n'engendrait pas de travaux supplémentaires pour la commune. Malheureusement, les élus n'ont pas eu connaissance du détail de la convention préparée et signée par M. Le Maire. Elle va beaucoup plus loin que les points approuvés en conseil municipal. En effet, la commune n'a pas vendu que de l'eau, c'est le nom de Montbrun qu'elle a donné à une société privée, puisque la convention valide :

1- Une « exclusivité mondiale concernant l'utilisation de « L'EAU » dans le domaine des cosmétiques et des dispositifs médicaux quels que soient les circuits de distribution »

2 - La propriété industrielle et intellectuelle : la société Alphanova « aura toute latitude pour déposer..... toute marque distinctive ... comprenant « MONTBRUN » ou « MONTBRUN-LES-BAINS » et sa société mère, la Financière de Samildanach, « est expressément autorisée à concéder une ou plusieurs sous-licence à toute personne physique ou morale de son choix ».

Après vérification auprès de l'INPI, ces marques ont bien été déposées. La maîtrise et l'utilisation des noms de Montbrun et Montbrun-les-Bains, utilisés à des fins commerciales sont donc définitivement perdues. Par exemple, un parfum ou une tisane ne pourront porter le nom de Montbrun qu'avec l'accord de la Financière de Samildanach. De tels engagements hypothèquent l'avenir. L'approbation éclairée du conseil municipal et le recours à un juriste avisé auraient été nécessaires pour la signature de cette convention !

BIEN PUBLIC, VENTE PRIVÉE



OPACITÉ AUTOUR D'OPUS CITÉ

Le 10 mars 2016, en Conseil Municipal, les élus ont reçu le gérant du bureau d'études Opus Cité, Monsieur C.. Ils l'ont mandaté « pour élaborer le cahier des charges et la présentation aux partenaires financiers » du dossier de l'extension des thermes pour « un montant non chiffré de la prestation qui sera intégralement compris dans l'enveloppe de 400 000€ de frais d'études » (source: CM du 10 mars 2016). En octobre 2017, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a pointé des anomalies concernant l'emploi de l'ancien directeur général des services du département de la Drôme, le même Monsieur C.. Une enquête a été ouverte par le parquet de l'Isère. « En juillet 2015, son départ est annoncé devant l'Assemblée départementale. Pourtant, grâce un accord confidentiel, il reste en place encore pendant un an, comme directeur général adjoint. Il touche son salaire de 6.800 euros net par mois, conserve sa voiture de fonction, son essence tout comme les forfaits de son portable et de sa tablette sont payés....le préjudice pour le Conseil départemental dépasserait les 100.000 euros d'après la Cour des comptes » (sources : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/detournement-de-fonds-publics-au-departement-de-la-drome-1508149201>).

En plus de toutes ces irrégularités, le rapport de la Cour des Comptes (page 24) révèle que la mission, dont il a été chargé par la commune de Montbrun, n'était pas

compatible avec son poste de Directeur Général Adjoint. Et cerise sur le gâteau, cette mission a été décidée sans qu'aucune mise en concurrence n'ait été mise en place alors que cette prestation doit être financée par des fonds européens qui l'imposent. Curieusement, c'est même Opus Cité qui a fourni les devis des cabinets concurrents à postériori... pour régulariser le dossier ?!

La collaboration entre la commune et Opus Cité s'est interrompue en octobre 2017, au moment où l'enquête a été ouverte. La prestation de ce cabinet a été intégralement réglée pour un montant de 21600 € HT sans tenir compte des conditions de règlement prévus dans la convention, et alors que la mission inscrite au cahier des charges n'était pas terminée.

La commune de Montbrun semble avoir quelques problèmes avec le respect des procédures de mise en concurrence. Comment ont été choisis le cabinet d'avocats Adamas, le bureau d'études Skala, Les Maîtres Du Rêve, le prestataire Chem Industries ou bien encore le bureau d'études Interfaces-eau ? Nous avons cherché les réponses dans les comptes rendus de conseils municipaux et ne les avons pas trouvées ! Les subventions européennes attendues seront-elles versées au vu de ces irrégularités ? Qu'en penserait la Cour Régionale des Comptes ? Mais puisqu'on nous dit que tout est transparent comme de l'eau claire... !

(DÉ)MISSION DE SERVICE PUBLIC

Après l'abandon de l'une des trois visites médicales obligatoires, puis l'abandon des soins spécifiques ORL l'année dernière, les soins individuels de kinésithérapie ne seront plus assurés cette année. Nous accumulons les témoignages de curistes mécontents. Cette situation dégrade la qualité des soins et nuit à l'image de Montbrun. M. le Maire, chargé de veiller à la bonne exécution du service public qu'il a délégué, doit réclamer à l'exploitant de tenir les engagements pris (articles 10 de la DSP et II 1 du cahier des charges) et de « tout mettre en place pour assurer le bon déroulement des cures » et « d'assurer la réputation des thermes de Montbrun ». L'indulgence laxiste accordée à Valvital jusqu'à ce jour ne paye pas !

SOLIDARITÉ VENTOUX

Ces derniers mois, nous nous sommes aussi rapprochés des collectifs de Bédoin et Malaucène car nos interrogations sont les mêmes. Ces trois projets sous des prétextes affichés d'activité et d'emplois ne sont en fait que l'utilisation de nos territoires pour mettre en place un tourisme de bien-être. Ces activités sont lucratives pour ceux qui les gèrent mais destructrices pour le quotidien de ceux qui vivent sur le territoire (hausse du foncier locatif, saisonnalité, précarité des emplois...). Qui peut encore croire à la théorie du ruissellement ? Une grande journée de mobilisation regroupant tous les collectifs aura lieu à Bédoin le 28 avril, nous vous y attendons nombreux.

LA CITATION DU JOUR

« Je te tiens, tu me tiens par la barbichette... »

La chèvre de M. Seguin

Pschiit...

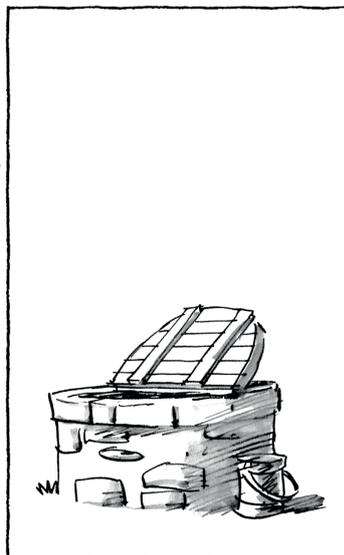
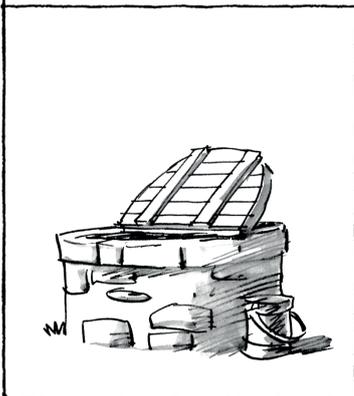
La plainte déposée par le maire contre un conseiller pour « violation du secret professionnel » a été classée sans suite par le Procureur de la République.

JEUX Solutions des mots croisés du N°6 : 1. joyeux 2. Noël 3. valvital



LES AVENTURES DU FANTÔME DE CHARLES DU PUY MONTBRUN

Résumé: après moult péripéties et félonnes avanies, le brave Charles Du Puy Montbrun semble avoir déserté le champ de bataille contrairement à son habitude.



à suivre...